

# COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 22.05.17 - N°22 / 2017

La Présidente	Beatrix Guillet
La rédactrice	Martine Duc
La responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20h00
Fin de la séance	21h55
Scrutateurs	M.Philippe Perroud M. Frédéric Bugnon
Présence	49 citoyennes et citoyens
Excusés	Mmes Sophie Galliath-Melzer, Yasmine Giller et Olga Papaux MM. Jacques Bonfils, Pierre Grandjean, Tristan Zehnder
Invité	M. Frédéric Monney du bureau RWB Fribourg SA, sans droit de vote

**La Présidente** souhaite la bienvenue à cette Assemblée communale dédiée à l'approbation des comptes 2016 et aux modifications du budget des investissements 2017.

L'Assemblée est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

L'Assemblée a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 18 du 5 mai 2017, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 1/2017.

L'article 12 de la LCo est donc respecté. L'assemblée est présidée par Madame la syndique.

Aucun(e) citoyen(ne) n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, la Présidente déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Présidente demande si, parmi les personnes présentes, hormis M. Monney du bureau RWB Fribourg SA, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote. La parole n'est pas demandée.

MM. Philippe Perroud et Frédéric Bugnon sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 49 et la majorité absolue est de 25 voix.

## 22.1. Ordres du jour

**Madame la Présidente** présente les excuses de la part du conseil communal car au point 2 de l'ordre du jour "Approbation du procès-verbal de l'assemblée" la date est erronée. Il s'agit bien d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016 et non du 22 juin 2016. **La Présidente** propose à l'Assemblée de prendre acte de l'ordre du jour comme suit :

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016**  
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
3. **Comptes 2016**  
(disponibles à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
  - 3.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 3.2. Rapport de la commission financière
  - 3.3. Approbation des comptes
4. **Budget des investissements 2017 – modification**
  - 4.1. Achat de terrain
    - 4.1.1. Rapport de la commission financière
    - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
  - 4.2. Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny
    - 4.2.1. Rapport de la commission financière
    - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
  - 4.3. Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie copropriété
    - 4.3.1. Rapport de la commission financière
    - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
  - 4.4. Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie ancien château
    - 4.4.1. Rapport de la commission financière
    - 4.4.2. Vote du crédit y relatif

## 5. Divers

**L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.**

## 22.2. Point 1 : Promotion de nouveaux citoyens

**La Présidente** informe que deux jeunes nouveaux citoyens sont parmi nous ce soir. Ce sont **MM. Maxime Bugnon** et **Fabien Guillet**. Elle les félicite et les remercie de leur présence ainsi que de leur intérêt aux affaires communales.

Ils sont accueillis avec les applaudissements de l'Assemblée.

### 22.3. Point 2 : Procès-verbaux

**La Présidente** énumère les points de l'ordre du jour et demande si l'Assemblée a des remarques ou des questions sur ce dernier.

**M. Ignaz Vonlanthen** demande à ce que le procès-verbal soit publié dans l'information communale.

**La Présidente** informe qu'une décision a été prise par l'Assemblée communale en début de législature afin de ne plus faire paraître le procès-verbal dans l'information communale. Elle précise qu'il est possible d'en obtenir une copie auprès de l'administration communale.

Aucune remarque n'a été formulée.

**Le procès-verbal est accepté par 45 voix et 4 abstentions.**

### 22.4. Point 3 : Comptes annuels

#### 22.4.1. Point 3.1 : Présentation générale du compte communal

##### Compte de fonctionnement

##### Compte des investissements

**La Présidente** passe la parole à **Claude Mettraux**, en qualité de vice-syndic et responsable du dicastère des finances.

**Claude Mettraux** présente les comptes de l'exercice 2016 avec un réel plaisir. Il ne va pas énumérer tous les comptes car cela serait trop long et informe que l'intégralité des comptes figure dans l'information communale et sur le site internet de la commune.

**Claude Mettraux** se limite à commenter les éléments importants.

Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de CHF 101'729.13 alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 8'554.65.

L'excellent résultat obtenu, après attribution de CHF 1'084'000.00 à diverses réserves, est dû à des rentrées fiscales inattendues. Néanmoins, cela ne signifie pas que le conseil communal doit faire preuve d'une joie irraisonnée. A l'instar des comptes de l'Etat de Fribourg, ce sont les impôts dits "conjuncturels" qui ont contribué à l'embellie budgétaire. Les gains immobiliers ont drainé CHF 312'257.15, les prestations en capital CHF 242'037.10, l'impôt à la source CHF 117'037.10 et l'impôt sur les mutations immobilières CHF 62'248.75.

Les impôts dit "réguliers", c'est-à-dire les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que les impôts sur les bénéfiques et le capital des personnes morales, ont amélioré le résultat par rapport au budget de CHF 380'000.00.

La répartition des charges est la suivante :

- les charges liées cantonales représentent le 20.05 % de la totalité des charges;
- les charges liées par conventions représentent le 22.31 %;
- les amortissements obligatoires représentent le 4.12 %;
- les charges communales ordinaires représentent le 53.52 %.

**Claude Mettraux** précise que, dans le montant des charges, il n'a pas été tenu compte des montants attribués aux réserves car ces derniers ne représentent pas des charges mais des attributions de l'excédent de recettes.

La répartition des charges de fonctionnement, selon l'importance, est la suivante :

- le dicastère de l'enseignement vient en tête avec un montant de plus de CHF 4'000'000.00;

- le dicastère des finances, impôts et bâtiments suit avec un montant d'environ CHF 2'600'000.00. Le non-respect du budget est la conséquence de l'attribution aux réserves de CHF 1'084'000.00 et d'un amortissement supplémentaire de CHF 314'000.00 qui représente l'utilisation de réserves;

- le dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement est en troisième position. La différence par rapport au budget provient de l'attribution de CHF 289'000.00 à la réserve pour les eaux. **Claude Mettraux** précise que, selon la législation en vigueur, nous ne pouvons pas faire des bénéfices sur les financements spéciaux, d'où la nécessité d'attribuer ce bénéfice à une réserve.

Il informe que le montant total des charges est inférieur de CHF 81'800.00 par rapport au budget.

**Claude Mettraux** présente un tableau sur lequel figure l'évolution des impôts irréguliers des années 2010 à 2016. Il y a lieu de constater l'irrégularité des chiffres dans les domaines des gains immobiliers, des prestations en capital, de l'impôt à la source et des mutations immobilières. Les recettes de l'année 2016 qui sont exceptionnelles représentent un montant de CHF 733'580.10. Il précise qu'il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres car aucun montant n'a été garanti pour les années suivantes.

Il informe que le Service des Communes ne tient pas compte complètement, lors de l'établissement des statistiques, des impôts irréguliers car les montants sont très aléatoires. Les impôts sur les transactions immobilières varient beaucoup d'une année à l'autre.

**Claude Mettraux** fait également remarquer que l'évolution des impôts des personnes physiques et morales, entre 2010 et 2011 a fortement augmenté, entre 2012 et 2013 il y a une chute et que dès 2014 les chiffres sont à nouveau à la hausse. Il souligne que les contributions immobilières et les impôts sur les véhicules sont stables.

Le système de classification des communes a été remplacé, au 1er janvier 2011, par le système de la péréquation financière intercommunale. C'est un pot commun qui assure la solidarité entre les communes, c'est-à-dire que les communes riches paient et les communes pauvres reçoivent de l'argent. D'où l'importance de suivre son évolution.

**Claude Mettraux** précise que la péréquation des ressources vise les recettes fiscales. L'indice du potentiel fiscal est basé sur huit types d'impôts réguliers. La péréquation des besoins, soit des dépenses, compense les besoins des communes et est basée sur cinq critères. Ces derniers sont la densité de la population, le taux d'emploi, la croissance démographique, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans et le nombre d'enfants en âge de scolarité.

Il a encore quelques chiffres très intéressants à transmettre. L'endettement net par habitant de la commune représente CHF 2'194.00 en 2015 pour une population de 1'898 habitants et CHF 1'841.00 pour une population de 1'964 habitants pour 2016. Pour comparaison, la ville de Bulle a un endettement de CHF 4'312.00 par habitant. La moyenne cantonale n'est pas encore connue.

Au sujet des comptes d'investissements, **Claude Mettraux** informe que l'Assemblée communale avait voté des dépenses importantes qui sont les suivantes :

- en 2012, un montant important pour l'école Caméléon;
- en 2013, CHF 929'000.00 pour la porte d'Onnens;
- en 2014, le solde de la porte d'Onnens et l'assainissement de la butte de tirs;
- en 2016, l'achat de véhicules pour l'édilité et le raccordement de l'AESC.

En résumé, les comptes de fonctionnement présentent un excédent de recette de CHF 1'185'729.13 avant l'attribution de :

- CHF 350'000.00 à la réserve pour le dicastère des bâtiments;
- CHF 400'000.00 à la réserve pour celui des routes;
- CHF 50'000.00 à la réserve pour l'aménagement des bureaux de l'administration communale;
- CHF 284'000.00 à la réserve pour l'achat de la parcelle 630, secteur Lentigny.

Après l'attribution des réserves, l'Assemblée est invitée à accepter les comptes et l'utilisation des excédents de produits.

La parole est donnée à l'Assemblée.

**M. Ignaz Vonlanthen** souhaite connaître le cash-flow.

**Claude Mettraux** n'est pas en mesure de le renseigner ce soir car il n'a pas fait le calcul. Il informe que le cash-flow peut être calculé de différentes façons. Il effectuera le calcul et le lui transmettra.

**M. André Mazza** souhaite savoir où se situe le terrain qui va être acheté par la commune.

**La Présidente** informe que l'achat du terrain fait partie du point 4.1 "Achat de terrain". De ce fait, toutes les questions y relatives seront traitées à ce moment-là.

**La Présidente** remercie **Claude Mettraux** pour sa présentation très claire et passe la parole à **M. Raphaël Pichonnaz**, membre de la commission financière.

#### **22.4.2. Point 3.2 : Rapport de la commission financière**

**M. Raphaël Pichonnaz** donne lecture du rapport de la commission financière :

##### **Préambule :**

*Dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature, la Commission financière s'est réunie à 3 reprises pour examiner les comptes 2016.*

*Elle a pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé par la fiduciaire mandatée, selon les normes de la profession et sur la base des directives établies par le service des communes.*

*Elle a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil communal le 8 mai 2017 et a obtenu les réponses aux différentes interrogations.*

*Sur la base de ses contrôles, du rapport de révision et des informations transmises par le Conseil communal, elle peut attester que les comptes 2016 sont tenus conformément aux principes de la comptabilité publique.*

## **Commentaires concernant l'exercice 2016 :**

*Les comptes 2016 clôturent avec un bénéfice de CHF 101'729.13, alors que le budget 2016 prévoyait un excédent de recettes de CHF 8'554.65. En 2016, les recettes se sont élevées à CHF 11'434'040.80 et les charges à CHF 11'332'311.67.*

*Cet excellent résultat est obtenu après attribution de CHF 1'084'000.00 aux différentes réserves non obligatoires déterminées par le Conseil communal.*

*Les rentrées fiscales supplémentaires permettent une augmentation des recettes de près de CHF 1'000'000.00. Comme pour les comptes de l'Etat de Fribourg, ce sont principalement les impôts « conjoncturels » qui sont la cause d'une telle augmentation. Les impôts sur les gains immobiliers, sur les prestations en capital et à la source totalisent un gain de recettes supplémentaires d'environ CHF 526'000.00. Quant aux impôts « réguliers », ils augmentent de près de CHF 380'000.00, dont celui sur le revenu des personnes physiques de CHF 256'000.00*

*A la lecture des comptes, il est également constaté que les charges liées cantonales et celles relatives aux collaborations intercommunales sont moins importantes que budgétées.*

*La Commission financière relève encore l'économie d'énergie, et donc celle de la charge financière qui ont été réalisées par le changement de technologie de l'éclairage public. Ce gain n'est pas propre à 2016 et devrait encore être constaté au cours des années à venir.*

*De plus, elle prend note du remboursement de CHF 63'691.65 de la part de l'AESO suite à la défectuosité d'un compteur. En outre, elle salue les mesures prises par le Conseil communal pour la prévention et l'assainissement des problèmes liés aux diverses canalisations.*

*Dans son message aux citoyens, le Conseil communal dit vouloir étudier la faisabilité d'une baisse du taux d'imposition. Cette réflexion nécessite l'amélioration du processus de planification financière qui est voulue aussi bien par l'Autorité communale que par la Commission financière. Elle doit d'une part s'accompagner d'une analyse renforcée des recettes conjoncturelles à 5 ans et de la liquidation des investissements réalisés. Il faudra d'autre part connaître les répercussions de la future réforme de l'imposition des entreprises, notamment ses éventuels impacts au niveau de la péréquation. **Selon la Commission financière, ces étapes préalables doivent être prises en considération dans le cadre de l'examen d'une éventuelle modification des taux d'imposition au niveau communal.***

## **Conclusion**

*La Commission financière remercie le Conseil communal pour son souci de bonne gestion du budget alloué, sa maîtrise des charges en 2016, ainsi que pour sa proposition d'attribution équilibrée aux réserves permettant de financer les investissements à venir.*

*Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations susmentionnées, elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2016 et les attributions aux réserves telles que soumises.*

**La Présidente** remercie la commission financière pour son rapport.

La parole n'est pas demandée.

## **22.4.3. Point 3.3 : Approbation des comptes**

La **Présidente** propose de passer au vote.

**L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements à l'unanimité.**

La **Présidente** remercie **Claude Mettraux**, les collaboratrices et la boursière pour leur excellent travail durant l'année.

## **22.5. Budget annuel**

### **Point 4 : Budget des investissements 2017 - modification**

#### **22.5.1. Point 4.1 : Achat de terrain**

La **Présidente** donne la parole à **Daniel Terrapon**, conseiller communal, qui va présenter les deux prochains investissements.

**Daniel Terrapon** remercie la **Présidente** et il fait part de l'historique concernant l'achat de ce terrain, parcelle RF 630, secteur de Lentigny.

Au milieu des années 1980, la commune de Lentigny a conçu un projet de centre sportif et culturel qui englobait deux parcelles, la RF 502 avec une extension sur la parcelle 630 RF. C'est dans cet objectif que les deux parcelles ont été mises en zone d'intérêt général.

En décembre 1987, la commune a acheté uniquement la parcelle RF 502. Par contre les parcelles RF 630 est restée ne mains privées. La parcelle RF 630 jouxte la parcelle RF 502 depuis le parking de la halle polyvalente en direction de Treysalles. Ses dimensions sont d'environ 150 m de longueur et d'une largeur d'environ 30 mètres, pour une surface exacte de 4'600 m<sup>2</sup>.

En 2006, la propriétaire de la parcelle RF 630 a contacté le conseil communal afin de lui faire part de son souhait de lui céder cette parcelle car, du fait de son affectation, elle ne pouvait rien en faire. Un terrain en zone d'intérêt général veut dire que la construction doit être d'intérêt public.

En 2009, le conseil communal a fait une proposition d'achat à CHF 60.00 le m<sup>2</sup>.

En 2014, la propriétaire du terrain a repris contact avec la commune. Après discussion, fin 2016, elle a accepté l'offre émise en 2009 par le conseil communal.

**Daniel Terrapon** informe que les réserves de terrain pour la commune sont pratiquement inexistantes. Actuellement la commune n'a aucun projet à court terme. L'achat de ce terrain a pour seul but d'avoir une réserve de terrain qui permettra à la commune, dans un moyen-long terme, de construire par exemple une nouvelle école, un bâtiment d'édilité, un home pour personnes âgées, etc.

Un crédit d'investissement de CHF 284'00.00 est demandé pour l'achat du terrain. CHF 276'000.00 représente l'achat du terrain en lui-même et CHF 8'000.00 les frais de mutation.

L'Assemblée n'a pas de question.

#### **22.5.1.1. Point 4.1.1 : Rapport de la commission financière**

La **Présidente** passe la parole à **M. Claude Marro**, secrétaire de la commission financière.

**M. Claude Marro** donne lecture de la suite du rapport de la commission financière :

### **Achat de terrain**

*Ce budget d'investissement est basé sur une offre de 2009 et est réactualisé à ce jour au même prix, soit CHF 60.00/m<sup>2</sup>. Ce terrain (art RF 630 secteur LE) placé en zone d'intérêt général et situé à proximité d'importantes infrastructures communales permettra à la commune, en cas d'acquisition, d'obtenir une réserve de surface constructible susceptible de recevoir des extensions futures.*

*Cet investissement de CHF 284'000.00 (4'600m<sup>2</sup> à CHF 60.00 = CHF 276'000.00 + frais de mutation) sera financé par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur la réserve constituée à cet effet.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif à cet investissement.*

L'Assemblée ne demande pas la parole.

#### **22.5.1.2. Point 4.1.2 : Vote du crédit y relatif**

**La Présidente** propose de passer au vote du crédit y relatif.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

#### **22.5.2. Point 4.2 : Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny**

**Daniel Terrapon**, conseiller communal en charge du dossier fait part de l'historique de la mise aux normes de la déchetterie de Lentigny.

Vers la fin des années 1980, la STEP ainsi que la déchetterie ont été construites au Sécheron à Lentigny,

**Daniel Terrapon** informe que cela fait déjà longtemps que le conseil communal est conscient que la déchetterie n'est plus aux normes par rapport aux exigences cantonales.

Un projet de mise aux normes de la déchetterie a vu le jour en 2010. Il fallait surélever le niveau actuel afin de récolter les eaux pour qu'elles s'écoulent dans les canalisations. Projet qui a été jusqu'à la mise à l'enquête et a été abandonné pour des raisons de coûts (CHF 1 million). Ce projet n'apportait pas de plus-value car la surface à disposition restait la même.

En 2012, une enquête a été menée afin de déterminer si un autre emplacement de la déchetterie pouvait être envisagé. Une étude avait mis en évidence trois endroits, un qui était situé près du terrain de football d'Onnens, un autre sur l'ancien terrain de football de Lentigny et le troisième emplacement était l'emplacement actuel au Sécheron à Lentigny.

A Onnens, cela n'était pas possible car il y avait un problème de limite à la distance par rapport à la forêt.

Vers le terrain de football de Lentigny, une mauvaise information avait été transmise, le terrain était en zone agricole et il aurait fallu le mettre en zone d'intérêt général. La démarche aurait été très compliquée et longue d'où l'abandon de cet emplacement.

Au vu de ce qui précède, un seul emplacement restait possible, c'était celui du Sécheron à Lentigny.

Maintenant, avec l'arrêt des installations d'épuration suite au raccordement effectué en début d'année à la STEP de Pensier, les points négatifs qui avaient surgis en 2012 n'ont plus lieu d'être. Le bassin de rétention et la tour seront démontés. De ce fait l'espace est plus grand et le remblai n'est plus nécessaire.

**Daniel Terrapon** présente le projet et informe qu'un seul molok restera à la déchetterie, l'autre sera déplacé à un endroit pas encore défini afin que son utilisation soit optimisée.

Un radier béton sera construit afin d'accueillir la presse à carton, à bois, etc.. et un couvert d'une surface d'un peu moins de 100 m<sup>2</sup> sera créé afin d'abriter les piles, les néons, les huiles, etc. Actuellement ces bennes ne sont pas abritées.

La priorité sera donnée aux déchets, par contre s'il reste de la surface abritée disponible, elle servira à entreposer la remorque. Actuellement cette remorque est stationnée à Lovens et après chaque usage, elle doit être ramenée, ce qui occasionne beaucoup de déplacements inutiles.

Un enclos avec une palissade est prévu pour, un jour, accueillir les déchets verts, les branches. Actuellement c'est le point car les taxes ne couvrent pas les frais pour l'élimination des branches.

Le projet est devisé à CHF 340'000.00. Son financement est prévu par un emprunt, un amortissement de 4% et un intérêt de 2 %. Ce qui représente des charges annuelles qui s'élèvent à CHF 22'000.00. Ce montant sera prélevé par le compte de fonctionnement.

Les questions par rapport à cet investissement sont ouvertes.

**M. Ignaz Vonlanthen** demande s'il ne serait pas possible de trouver des synergies entre les trois déchetteries (Onnens, Lovens et Lentigny) et s'il serait moins onéreux d'avoir une seule déchetterie et de la regrouper à Lovens.

**Daniel Terrapon** informe que la commune de La Brillaz n'a que deux déchetteries, celle de Lovens et celle de Lentigny. Aujourd'hui, la déchetterie de Lovens n'engendre pas beaucoup de frais, uniquement les coûts liés aux heures de surveillance qui sont moindres. Pour l'instant, il n'est pas envisagé de la supprimer car c'est un service rendu à nos citoyen(ne)s. A Lovens, il n'est pas possible d'envisager l'unique déchetterie de la commune car la surface à disposition n'est pas assez grande.

**M. Yvan Jordan** dit que la déchetterie de Lovens rend un grand service aux habitants d'Onnens et de la supprimer provoquerait de la pollution supplémentaire et un énorme trafic sur Lentigny.

**Daniel Terrapon** remercie **M. Yvan Jordan** pour son intervention.

**Mme Marie-Claude Rossier** souhaite savoir comment sera organisé les arrivées et les départs des voitures dans la déchetterie car actuellement des bouchons se forment.

**Daniel Terrapon** informe que la route d'accès ne sera pas élargie. Les horaires qui ont été élargis début 2016 ont fortement diminué les problèmes. Des places de parc laissant libre les accès sont prévues et devraient éliminer la problématique actuelle.

**M. Olivier Mettraux** demande si la quatrième possibilité envisagée, selon le rapport de l'ingénieur conseil de 2012, a été approchée. Elle consistait à réaliser une déchetterie

intercommunale, car toutes les communes ont des problèmes avec leur propre déchetterie.

**Daniel Terrapon** informe qu'en début de législature, au printemps 2016, que la commune d'Autigny avait amorcé la discussion. Par contre aucune séance n'a été envisagée et que seule la commune de La Brillaz a montré son intérêt. Il précise que lorsqu'il est parlé de déchetterie communale beaucoup d'interrogations sont à régler, telles que quelle commune va accepter de la construire sur son territoire, comment le financement va être réglé, etc. Selon **Daniel Terrapon**, ce projet ne peut pas être envisagé avant une dizaine d'année.

**Daniel Terrapon** précise que le Service de l'Environnement (SEn) a longtemps fermé les yeux par rapport à la déchetterie de la commune de La Brillaz et ce au vu des coûts engendrés. Le SEn sait que la STEP est en voie de démontage et il ne va certainement pas tarder à venir à la charge. Afin de limiter les coûts, il est judicieux d'exécuter les travaux de la mise aux normes de la déchetterie simultanément avec les travaux de démolition de la STEP.

**M. Pierre-Benoît Yerly** demande si la destruction des bâtiments existants est envisagée.

**Daniel Terrapon** informe que les bâtiments ne sont pas touchés. Il précise que la destruction de la tour et du bassin de rétention fait partie de l'investissement de la STEP et que le budget avait été voté il y a deux ans.

**M. Gilles Aubonney** s'interroge par rapport à la circulation des personnes dans la future déchetterie.

**Daniel Terrapon** informe que des bennes, qu'un escalier et une passerelle sont prévus, ainsi la sécurité sera nettement améliorée.

**M. Ignaz Vonlanthen** s'inquiète par rapport aux coûts liés à l'exploitation de la nouvelle déchetterie et pense qu'ils vont inévitablement augmenter.

**Daniel Terrapon** informe que les coûts vont certainement diminuer car les frais de fonctionnement pourront être régulés. Il cite en exemple le tri du verre. Actuellement la commune dispose d'une benne pour le verre de couleur et une petite benne pour le verre blanc. Le verre blanc engendre une ristourne plus importante que celle du verre de couleur. Par contre le surplus est mangé par les frais de transport à cause du volume plus petit de la benne. Si la population augmente, il est bien clair que le volume des déchets va augmenter et le tri sera plus conséquent.

**M. Rachid Reghif** demande s'il est judicieux et nécessaire d'investir de l'argent en attendant qu'un projet intercommunal voie le jour.

**Daniel Terrapon** répond qu'il n'est pas interdit d'avoir des discussions avec les autres communes. Le projet intercommunal ne pourra pas être réalisé avant une dizaine d'années tout en restant réaliste et optimiste. Le SEn ne va être aussi patient.

**M. Gilles Aubonney** demande comment la déchetterie sera organisée durant les travaux.

**Daniel Terrapon** informe qu'il est impensable de la laisser au Sécheron. Les travaux de raccordement de la STEP sur La Sonnaz l'ont démontré. Il va falloir la déménager temporairement. La surface doit être dure afin d'accueillir les usagés dans les meilleures conditions possibles. La durée des travaux est d'environ deux mois. Le premier empla-

cement envisagé est la place de parc de la salle polyvalente et le deuxième est situé près de la cabane forestière.

**M. Albert Dupré** s'interroge sur la possibilité de s'arranger avec la commune de Rosé afin que les usagers de La Brillaz se rendent à la déchetterie de Rosé durant la période des travaux.

**Daniel Terrapon** avoue ne pas avoir songé à cette possibilité. Il remercie **M. Albert Dupré** pour l'idée.

**M. Laurent Waeber** demande pour quand le début des travaux est prévu et la durée de ces derniers.

**Daniel Terrapon** informe que la durée des travaux sera de 2 à 2.5 mois et que la réalisation débutera vers le milieu de l'automne 2017. Il précise que la mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu.

**La Présidente** passe la parole à **M. Claude Marro**, secrétaire de la commission financière

#### **22.5.2.1. Point 4.2.1 Rapport de la commission financière**

**M. Claude Marro** prend la parole et donne lecture du rapport de la commission financière.

##### ***Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny***

*Cet investissement est basé sur un devis estimatif du bureau RWB.*

*La déchetterie de Lentigny ne respectant pas les normes environnementales en vigueur, une mise en conformité devient inéluctable. Suite aux différentes études établies en 2010 et 2012, il s'avère qu'un déplacement de cette déchetterie n'est pas envisageable.*

*De plus, la déconstruction des éléments de la STEP offrira un gain de surface utile ce qui permettra une meilleure implantation des éléments et un circuit plus fluide à l'intérieur de la zone. Une économie non négligeable est envisagée si les travaux de démolition de la STEP et de réfection de la déchetterie sont effectués en parallèle.*

*A terme, ces travaux offriront aux citoyens de conséquentes améliorations d'utilisation.*

*Un déménagement temporaire de la déchetterie est prévu et les frais sont inclus dans le chapitre divers et imprévus.*

*Cet investissement de CHF 340'000.00 HT sera financé par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élèvera à CHF 13'600.00 et les intérêts de 2% à CHF 6'800.00. Les frais annuels totaux s'élèveront à CHF 20'400.00.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif à cet investissement.*

**La Présidente** remercie la commission financière.

#### **22.5.2.2. Point 4.2.2 : Vote du crédit y relatif**

**La Présidente** propose à l'Assemblée de passer au vote de l'investissement qui s'élève à CHF 340'000.00 hors taxes.

**L'Assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'investissement.**

**La Présidente** remercie les citoyen(ne)s ainsi que **Daniel Terrapon** pour son travail ainsi que **MM. Armand Hayoz** et **André Mazza** pour leur travail à la déchetterie durant l'année.

### **22.5.3. Point 4.3 : Ecole d'Onnens** **Rénovation extérieure partie copropriété**

**La Présidente** passe la parole à **Michel Rey**, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments, qui va présenter le projet.

**Michel Rey** informe qu'il va procéder à une demande de crédit pour l'enveloppe extérieure, aile ouest du bâtiment d'Onnens. La paroisse ayant voté un crédit pour l'agrandissement de la salle paroissiale, la commune désire profiter de l'opportunité pour assainir les façades du bâtiment afin de donner une certaine cohérence esthétique.

Le projet prévoit une isolation périphérique, un crépissage et des tablettes alu pour les fenêtres. Comme il s'agit d'un préau où les enfants s'amusent et jouent au football entre autre, il est prévu de consolider les soubassements en y ajoutant un double treillis. Les encadrements des portes seront également renforcés par du béton fibré et les encadrements de portes seront délimités.

La partie sud du bâtiment fera elle l'objet d'une demande de crédit distincte.

**La Présidente** demande si l'Assemblée a des questions.

**Mme Rose-Marie Diacon** demande ce qu'il est prévu concernant les stores.

**Michel Rey** informe qu'ils ont été remplacés il y a 3-4 ans. Par conséquent, ils sont encore en bon état.

**M. Philippe Perroud** demande, au vu de l'agrandissement du bâtiment par la paroisse, s'ils vont rénover la partie supérieure du bâtiment.

**Michel Rey** répond par l'affirmative.

**M. Ignaz Vonlanthen** s'interroge par rapport à l'investissement de sommes importantes sur un bâtiment en principe désaffecté et dit que la commune n'a pas d'inventaire du parc immobilier.

**Michel Rey** informe que la partie basse du bâtiment d'Onnens accueille l'école maternelle. Après la planification de l'Accueil extrascolaire, il y aura une évolution dans l'affectation des locaux.

**M. Ignaz Vonlanthen** a comme souvenir que le bâtiment d'Onnens ne correspondait plus aux normes en vigueur exigées par le Service des écoles.

**La Présidente** informe que les travaux liés à l'inventaire des bâtiments communaux et leur affectation n'ont malheureusement pas pu être réalisés lors de la dernière législature. **Michel Rey**, conseiller communal en charge des bâtiments, a pris le projet en mains et y travaille. L'Assemblée sera informée des suites à donner.

**Michel Rey** précise qu'aucun aménagement intérieur n'est prévu et, de ce fait, qu'il n'y a pas d'implication sur l'affectation du bâtiment.

**M. Yvan Jordan** dit qu'il est important que la commune garde sa part de copropriété car c'est l'unique bâtiment d'Onnens qui appartient à la commune.

**Michel Rey** informe, qu'en aucun cas, tant qu'il sera conseiller communal, il ne permettrait que la commune se sépare de sa part de copropriété.

**M. Pilippe Perroud** ajoute, qu'en faisant ces travaux d'isolation, les charges annuelles seront ainsi réduites.

**Michel Rey** informe qu'une demande de subvention va être faite.

**M. Philippe Jordan** demande si la couleur du bâtiment a été déterminée.

**Michel Rey** informe que la couleur du bâtiment n'a pas encore été abordée.

**M. Gérald Rossier** dit que ce sera le SBC (Service des biens culturels) qui va déterminer la couleur.

**La Présidente** remercie **M. Gérald Rossier** pour la précision.

#### **22.5.3.1. Point 4.3.1 : Rapport de la commission financière**

**La Présidente** passe la parole à **M. Olivier Telley**, vice-président de la commission financière.

**M. Olivier Telley** donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

#### ***Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie copropriété***

*Cet investissement est basé sur un devis estimatif du bureau d'architectes Yvan Baechler et François Pasquier SA à Givisiez. Pour limiter les coûts, la commune a également confié l'étude préalable de la partie qui la concerne au même bureau que celui qui avait été mandaté par le Conseil paroissial tout en voulant rester autonome dans ses choix d'adjudication.*

*Suite à la décision de l'Assemblée paroissiale d'octroyer un crédit pour l'agrandissement et la rénovation de la salle paroissiale à Onnens, sise dans le bâtiment de l'école copropriété de la Commune de La Brillaz, il est opportun pour la commune de profiter de ces travaux dans le but d'assainir également la partie communale de ce bâtiment. Cet assainissement permettra d'améliorer l'isolation thermique et donnera un aspect uniforme à la bâtisse. Il est également noter que la modification du concept d'entrée accentue l'autonomie des copropriétaires.*

*Cet investissement de CHF 50'000.00 TTC sera financé par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif à cet investissement.*

**M. David Manuel Gilabert** s'interroge car l'investissement ne comprend pas la totalité des façades, soit la nord et la sud.

**La Présidente** précise que la partie copropriété fait partie d'un investissement et que la partie propriété unique de la commune fait partie d'un deuxième investissement qui va suivre.

#### **22.5.3.2. Point 4.3.2 : Vote du crédit y relatif**

**La Présidente** propose de passer au vote du crédit y relatif.

**L'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement par 48 voix et 1 abstention.**

**La Présidente** remercie **Michel Rey** pour sa présentation.

#### **22.5.4. Point 4.4 : Ecole d'Onnens Rénovation extérieure partie ancien château**

**Michel Rey** présente le projet d'investissement pour la partie ancien château qui est propriété unique de la commune de La Brillaz. Il informe que le bâtiment est inscrit auprès du SBC, Service des biens culturels. De ce fait, il n'est pas possible d'ajouter une isolation périphérique sur les façades, ni de modifier les fenêtres existantes. L'épaisseur des murs étant plus grande, l'isolation a moins d'importance que sur l'autre partie du bâtiment.

Il est prévu :

- un crépissage à l'ancienne des façades;
- une peinture des façades dont la couleur reste à déterminer avec le SBC;
- de rénover les avants toits;
- la réfection des encadrements de fenêtres qui sont en molasse.

Sur les façades, côté sud et côté est, il est également prévu un crépissage à l'ancienne afin d'obtenir une uniformité du bâtiment. Le toit est encore en bon état, de ce fait il va rester tel quel.

**Michel Rey** informe que des échafaudages sont nécessaires pour la partie nord.

La demande de crédit de CHF 110'000.00 se détaille comme suit :

- CHF 55'000.00 pour l'assainissement des façades;
- CHF 9'000.00 pour le traitement le crépissage;
- CHF 18'000.00 pour le remplacement ou la remise en état des volets;
- CHF 3'000.00 pour les divers et les imprévus;
- CHF 15'000.00 pour les honoraires de l'architecte et que ces derniers restent encore à négocier;
- CHF 10'000.00 pour les échafaudages.

**La Présidente** passe la parole aux citoyen(ne)s en cas de questions.

**M. Bruno Chardonnens** demande ce qui a été prévu au niveau de l'isolation des fenêtres.

**Michel Rey** informe que les fenêtres ont déjà un double vitrage et elles ont été remplacées il y a quelques 4-5 ans.

**M. Benoît Yerly** demande si CHF 3'000.00 pour les divers et imprévus va suffire.

**Michel Rey** informe que les travaux ont été calculés par un architecte en tenant compte des spécificités du bâtiment, il ne devrait pas y avoir de surprises à ce niveau-là.

**La Présidente** précise que les calculs ont été étayés par un architecte.

**M. Dominique Rossier** s'étonne du montant prévu pour les honoraires de l'architecte.

**Michel Rey** précise que toutes les négociations sur les prix sont encore à faire et espère obtenir une remise.

**M. Bruno Chardonens** demande s'il y a la possibilité d'obtenir des subventions.

**Michel Rey** informe qu'une approche sera faite auprès du SBC, celle-ci sera possible uniquement au niveau des encadrements en molasse. Par contre, il faudra rester vigilant. Si le SBC subventionne pour un certain montant et qu'en contrepartie les travaux exigés sont plus onéreux, il faudra se poser la question quant à la nécessité de la subvention.

**M. Rachid Reghif** a une question par rapport à la mise à l'enquête et si la commune va profiter du chantier de la paroisse.

**Michel Rey** informe que c'est la volonté du conseil communal de faire les travaux en deux investissements distincts afin que tout soit plus clair pour les citoyen(ne)s. Les travaux de la partie copropriété s'effectueront en même temps que ceux effectués par la paroisse. Les travaux de la réfection de la partie ancien château démarreront si possible en même temps. La demande de permis se fera dès que l'investissement sera accepté par l'Assemblée.

**La Présidente** passe la parole à **M. Olivier Telley**, vice-président de la commission financière.

#### **22.5.4.1. Point 4.4.1 : Rapport de la commission financière**

**M. Olivier Telley**, vice-président, donne lecture de la dernière partie du rapport de la commission financière.

#### ***Ecole d'Onnens : rénovation extérieure partie ancien château***

*Cet investissement est basé sur un devis estimatif du bureau d'architectes Yvan Baechler et François Pasquier SA à Givisiez.*

*Vu les travaux proposés sur la partie du bâtiment en copropriété, il est judicieux d'assainir la partie « ancien château », propriété de la commune. Cette aile est classée au Service des biens culturels en catégorie 3. Une isolation périphérique n'est pas admise pour cette classification mais il est nécessaire de procéder à quelques travaux d'assainissement afin de maintenir la valeur du bâtiment et de donner une vision homogène et cohérente de l'ensemble.*

*Cet investissement de CHF 110'000.00 TTC sera financé par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif à cet investissement.*

**La Présidente** remercie la commission financière pour son rapport et elle demande s'il y a encore des questions.

La parole n'est pas demandée.

#### **22.5.4.2. 4.4.2 : Vote du crédit y relatif**

**La Présidente** propose de passer au vote du crédit y relatif.

**L'Assemblée communale accepte le crédit d'investissement par 48 voix et 1 abstention.**

**La Présidente** remercie **Michel Rey** pour son travail et sa présentation.

## **22.6. Point 5 : Divers**

**La Présidente** informe que le 12 mars 2017 fut un jour historique pour la commune de La Brillaz. En effet, ce n'est pas la première fois qu'une élection complémentaire a lieu, par contre c'est la première fois que deux candidates se sont présentées. **Mme Vanessa Joye Safavi** est sortie vainqueur au premier tour.

**La Présidente** passe la parole à **Vanessa Joye Safavi** afin de se présenter.

**Vanessa Joye Safavi** salue l'Assemblée et l'informe être au bénéfice d'une formation d'éducatrice sociale (HES). Elle a déjà travaillé durant quatre ans avec des personnes en situation de handicap en tant qu'assistante sociale. Ensuite elle a été mère au foyer et a donné naissance à deux enfants qui ont actuellement 5 et 3 ans. Son mari a un enfant de 11 ans. Actuellement elle est assistante sociale au sein du Service social de la commune de Marly à un taux de 60%. Elle habite la commune de La Brillaz depuis le mois de juillet 2016.

**Vanessa Joye Safavi** précise qu'elle s'est présentée au conseil communal lors de l'Assemblée communale du mois de décembre 2016 car elle s'intéresse tout particulièrement à la vie politique de sa commune. Elle veut mettre ses connaissances et compétences au service de la population et espère donner entière satisfaction aux citoyen(ne)s.

**La Présidente** informe que certains crédits ainsi que plusieurs investissements qui n'ont pas subi de dépassement de crédit restent à finaliser. Le plan financier, le programme de législature, différentes demandes de crédit d'investissement doivent encore être terminés. Le conseil communal a décidé d'agender une Assemblée supplémentaire en date du lundi 25 septembre 2017 afin de soumettre tous les points énumérés ci-dessus aux citoyen(ne)s.

**M. Ignaz Vonlanthen** informe qu'il a pris connaissance du règlement sur l'épuration. Une réserve de CHF 171'800.00 a été alimentée. Il souhaite que le taux des taxes soit revu.

**Thomas Chappuis** explique qu'au niveau de l'épuration, la commune a de gros investissements en cours, c'est-à-dire la taxe de raccordement à la STEP à Pensier qui représente CHF 600'000.00, les travaux de raccordement de la STEP de Pensier pour CHF 1'200'000.00, la route de Lovens pour un montant de CHF 360'000.00. Une planification a été étudiée et les prochains investissements seront présentés lors de l'Assemblée de septembre 2017.

**M. Ignaz Vonlanthen** dit que sa taxe d'épuration s'élève à CHF 1'000.00, ce qui est beaucoup et il pense que ce sont toujours les personnes âgées qui en pâtissent.

**La Présidente** informe que la taxe est calculée par rapport au PGEE et dépend de la surface de la parcelle. L'âge du propriétaire n'influe pas sur la hauteur de la taxe. Elle précise que les investissements ne sont pas encore terminés. La mise en séparatif des conduites est obligatoire.

**Claude Mettraux** indique que, pour les EU et l'eau potable, une réserve est obligatoire afin d'amortir les nouvelles installations. Si la taxe était baissée, il ne serait plus possible

de faire des réserves. Baisser la taxe pour une année et ensuite l'augmenter n'aurait pas de sens.

**M. Bernard Oberson** souhaite des informations concernant le futur cercle scolaire, à savoir à quelle date il entrera en fonction et comment cela va se passer.

**La Présidente** informe que les chargements auront lieu dès la rentrée scolaire 2018-2019. Une séance d'information pour la population aura lieu en septembre 2017. Pour la commune de La Brillaz, il n'y aura pas de grands changements. Afin de limiter les frais de transports qui sont conséquents, le conseil communal a décidé de résilier la collaboration avec la commune de Corserey. Plusieurs variantes ont fait l'objet de réflexions et le conseil communal se penche actuellement sur une option mixte (transport en ligne et transport en Minibus Car Postal). Toutefois, des adaptations de l'horaire sont en cours de négociation avec les TPF. De plus, la commune est encore liée par une convention à Car Postal jusqu'en 2021 et le conseil communal souhaite éviter une procédure à cause d'une résiliation anticipée.

**M. Pascal Labastrou** dit que les enfants de Lovens qui prennent le bus à l'ancienne école ne se sentent pas en sécurité. La route est étroite et lorsqu'il y a croisement de véhicules les enfants se trouvent en situation de danger.

**La Présidente** informe que, dans le cadre de l'étude de mobilité, cette problématique a été recensée.

**M. Olivier Mettraux** demande où en est le bras de fer entre la commune et les entrepreneurs concernant la réfection des façades défectueuses de l'école Caméléon. Il demande s'il sera mis autre chose ou simplement refait.

**Michel Rey** annonce que les travaux de réfection seront exécutés durant les deux premières semaines du mois de juillet 2017 et ce sans frais pour la commune. Les garanties d'usage seront applicables après la réparation. Seuls les frais de la défense des droits incombent à la commune.

L'Assemblée applaudit pour la bonne nouvelle.

**Mme Sonia Marilley** a constaté qu'à l'entrée du quartier Champ le Devant à Lovens, la numérotation des nouvelles habitations n'est pas à jour.

**La Présidente** prend note et informe que les panneaux vont être changés. Elle la remercie de la remarque.

**M. Armand Hayoz** souhaite savoir s'il y a un accord avec les TPF pour un arrêt de bus chez M. Alphonse Morel.

**La Présidente** informe que les arrêts de bus font également partie de l'étude de mobilité. L'arrêt en face de la ferme est trop dangereux dans un sens de la circulation et c'est la raison pour laquelle les bus s'arrêtent devant la ferme chez M. Alphonse Morel quand ils circulent dans l'autre sens.

**M. Henri Brasey** fait remarquer qu'il y a un magnifique banc en bois sur la route de Lovens, au coin de la forêt. Il remercie la commune et il propose d'y ajouter la date de la mise en place.

**Daniel Terrapon** en prend note et précise que le banc a été fourni par Forêts-Sarine et mis en place par la commune.

**M. Yvan Jordan** a constaté que sur la place de jeux d'Onnens, quelques panneaux de basket risquent de tomber et que les filets des buts et les paniers de basket sont dans un état lamentable. Il demande s'il ne serait pas possible de prévoir un investissement pour rénover cette place de jeux.

**Daniel Terrapon** informe qu'il ira regarder et il précise que l'agrandissement de la salle paroissiale va empiéter sur la place de jeux. De ce fait, la rénovation de cette place sera étudiée dès que les travaux de la paroisse seront terminés.

**M. Frédéric Bugnon** demande s'il sera possible de parquer des voitures sur la parcelle que la commune va acheter en bordure de la route d'accès à la salle paroissiale.

**La Présidente** informe qu'actuellement la parcelle est exploitée, de ce fait il sera nécessaire d'en discuter avec l'exploitant. Cette parcelle aura la dénomination de parchet communal et il sera traité comme tel. **Daniel Terrapon** affirme également qu'il n'est pas possible de donner une réponse ce soir, que la décision fera partie d'une prochaine réflexion.

**M. Gérald Rossier** demande si la réparation du mur d'enceinte du cimetière de Lentigny est envisagée avant qu'il ne se dégrade trop.

**Daniel Terrapon** répond que la réfection du mur et l'aménagement du cimetière fera partie d'une demande d'investissement qui sera présentée à l'Assemblée, soit au mois de septembre, soit en décembre 2017. Un montant de CHF 150'000.00 figure à cet effet à titre d'intention dans le budget des investissements. Le conseil communal est conscient de l'importance de faire ces travaux rapidement.

**La Présidente** remercie les citoyen(ne)s de leur participation et les invite à prendre part à la petite agape qui va suivre.

L'Assemblée est levée à 21h55.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Martine Duc